



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 78959

Texte de la question

Mme Patricia Adam attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les difficultés que rencontre actuellement le groupement d'intérêt public Adalis (addictions, drogues, alcool info service), placé sous la tutelle de l'INES (institut national pour la prévention et l'éducation à la santé) depuis 2010. Adalis est un service d'aide à distance qui permet d'apporter de l'aide, des conseils, du soutien, des informations et des orientations, d'apporter une aide à distance à toute personne (usager, entourage, professionnel, grand public...) en questionnement, en difficulté face à des usages de produits licites ou illicites et orientant les appelants ou internautes vers les dispositifs spécialisés lorsque la nécessité en est évaluée par l'écoutant. Pour mener à bien ses différentes missions, Adalis s'appuie sur un dispositif régionalisé (Lille, Lyon, Paris, Marseille, Strasbourg et Toulouse). Cette organisation permet une connaissance fine des situations et dispositifs, et assure un lien entre les politiques nationales et les approches territoriales. Alors que la lutte contre les addictions paraît être une priorité des politiques publiques, Adalis subit, ces dernières années, des baisses de financement importantes et une réduction drastique des ETP autorisés. Alors que les problèmes de dépendance sont toujours plus nombreux, de telles orientations semblent incompréhensibles. Elle lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les mesures pour garantir à ce service les moyens de remplir ses missions correctement en préservant son organisation déconcentrée et en l'inscrivant comme un acteur important de relais des politiques publiques.

Texte de la réponse

Le groupement d'intérêt public Addictions drogues alcool info service (ADALIS), créé en 2009, succède à Drogues alcool tabac info service (DATIS), fondé par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) au début des années 90. En raison de son activité très orientée vers l'aide et l'accompagnement des personnes et de leur entourage, la loi de finances de l'État pour 2008 a transféré son financement vers le ministère de la santé. Conformément aux souhaits du législateur et aux recommandations de la Cour des comptes sur la direction de la MILDT pour la période 2004-2008, le service a été fortement rapproché de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) qui le finance depuis 2010. Ainsi, l'INPES siège au conseil d'administration de l'établissement et son directeur général adjoint en assure la présidence. Le conseil d'administration du groupement d'intérêt public Addictions drogues alcool info service a validé, le 27 avril dernier, les principes généraux de la nouvelle organisation du service. L'activité sera organisée autour de quatre sites, contre six aujourd'hui, et l'effectif cible devra être de 42 équivalents temps plein (ETP). Cette nouvelle organisation devra être effective avant la fin de l'année. Elle a été décidée dans un cadre budgétaire contraint pour l'ensemble des finances publiques. Alors que le GIP a fonctionné en 2009 avec 50 ETP, déjà la loi de finances pour 2010 ramenait son plafond d'emplois à 45 ETP. Fixer un objectif cible d'effectif à 42 ETP était nécessaire dans la perspective de nouvelles contraintes sur l'emploi public qui s'imposent également aux opérateurs de l'État. Si le service a dû faire face à une diminution de son activité ces dernières années, l'annonce d'une nouvelle ligne pour aider les joueurs excessifs et leur entourage, mais également une meilleure association avec les actions de communication de l'INPES, apporte de nouvelles perspectives qui permettront de stabiliser le service. Centrée sur le cœur de métier, la nouvelle organisation devrait en outre permettre, malgré une réduction des effectifs, d'améliorer la qualité du service, plus en

adéquation avec les besoins exprimés dans le champ des addictions. Les personnels des pôles de Paris et de Lyon, qui fermeront d'ici à la fin de l'année, bénéficieront d'un accompagnement social et financier digne et respectueux des années de travail passées au service du public. Certains d'entre eux qui accepteront la mobilité se verront proposer une nouvelle affectation.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Adam](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78959

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 mai 2010, page 5469

Réponse publiée le : 9 novembre 2010, page 12305